



CADRE LOGIQUE DU PROJET

Projet : Soutien à la parentalité par la création de temps de partage parents et enfants

Date : Mars 2019

Diagnostic / Analyse des besoins

- Demande de lien social pour les enfants
- Lien social pour les mères (et les pères)
- 28% de famille monoparentale
- Impact par rapport à la PMI (mesure de suivi administratif, AED, AEMO)
- Aide à la parentalité
- Manque de place 55% de dossier refusé
- Isolement dû à la difficulté de transport et à l'étendue de la ville
- Problème sur les modes de communication (site internet, recensement des parents qui en ont besoin)
- Les moyens financiers des familles et le cout engendré pour la municipalité
- Loi de mars 2016, prévention précoce

OBJECTIFS

Objectif général

Contribuer à réduire l'isolement des familles d'enfants de 0 à 4 ans par le soutien à la parentalité sur la commune XX

Objectifs spécifiques / Groupes concernés

- Echanger les savoirs faire et mutualiser les ressources entre parents
- Favoriser la rencontre des parents avec des professionnels de la petite enfance
- Favoriser la participation des populations des quartiers adhérents au dispositif
- Favoriser l'autonomie et l'estime de soi des enfants au travers d'un cadre défini

ACTIVITES ET GROUPES CONCERNES

- Mettre en place des temps d'accueil dans la convivialité un samedi matin par mois durant 2 heures (11 ateliers/ an) dont 2 ateliers délocalisés par an en plein air (CLSH)
- Au moins 1 formation des professionnels une fois par an

- Mettre en place de manière expérimentale une navette pour permettre la participation des familles
- Découvrir des activités avec les enfants (jeux avec son enfant, mettre en place des activités créatives, « aide moi à faire seul »)
- Etablir une charte participative avec les parents
- Communiquer sur les dispositifs (site internet de la mairie, affichage municipal, école, relais association, personnes relais, partenariat, au moins 1 article dans le magazine municipal par an...)

RESSOURCES

3 professionnels (EJE, Auxiliaire de puériculture, Infirmière), 1 Infographiste et 1 chargé de communication, les assistants maternels, 1 véhicule, locaux de la mairie, matériels éducatifs et pédagogiques.

PARTENAIRES

Professionnels formés, associations de soutien à la parentalité, l'AGASEF, prestataire de service (1 musicien, 1 psychomotricienne éveil corporel)